

LES BOULEAUX – A CLARENS

LOCAL COMMUNAUTAIRE – REGLEMENT OFFICIEL

QUI PEUT LOUER CE LOCAL

La mise à disposition de ce local est ouverte à tous les sociétaires et locataires de tous les immeubles de la SCHAM.

Toutefois, une priorité de location est donnée aux habitants des Bouleaux.

Le locataire-utilisateur responsable s'engage à respecter toutes les règles stipulées dans ce règlement et à faire appliquer les lois et la prévention concernant les mineurs et l'alcool.

Toute vente de boissons (alcoolisées ou non), d'organisation de jeux ou spectacles payants, de vente quelconque sont strictement interdits.

La SCHaM décline toute responsabilité en cas d'accident, de vol ou de dégât aux objets et matériel propriété de l'utilisateur responsable ou de tiers.

Le locataire-utilisateur du local doit être couvert par une assurance responsabilité civile et doit être présent pendant toute la durée de la location.

RESERVATION

Les demandes de mise à disposition se font directement auprès des concierges, M. et Mme Ferreira Santos Barros (n° tél. : 078 827 94 11). Un formulaire doit impérativement être rempli.

Pour toute autre demande vous pouvez contacter la gérance par e-mail à scham@vtxnet.ch. Les réservations fermes sont possibles au plus tôt 6 mois avant la date désirée.

Aucune pré-réservation n'est possible. Les événements organisés par la SCHAM ont la priorité sur toutes les autres demandes de location.

RÈGLEMENT ET CONDITIONS D'UTILISATION DU LOCAL COMMUNAUTAIRE DES BOULEAUX

La mise à disposition est de CHF 30.- pour tous les locataires et sociétaires. (à verser au comptant en mains des concierges lors de la remise de clés).

Une demande d'annulation de la part de l'utilisateur devra être envoyée par e-mail à l'adresse : scham@vtxnet.ch

CAUTION ET HORAIRES DE LOCATION

Une caution de CHF 100.- doit être versée au comptant en mains des concierges, à la remise des clés, elle sera restituée après la vérification du local. (en sus des CHF 30.-)

Le local peut être mis à disposition de 8h à 22h.

REMISE ET RESTITUTION DES CLES

La remise des clés s'effectuera devant le local mis à disposition au plus tôt à:

- 8 heures le jour de la location ou le soir précédant la mise à disposition ;
- 8 heures le lendemain pour la restitution des clés ;
- ou selon disponibilité du service de conciergerie.

REGLES D'UTILISATION

L'utilisateur responsable s'engage à :

- Utiliser avec modération, uniquement à l'intérieur et fenêtres fermées, tout appareil diffuseur de son, de façon à ne pas nuire au voisinage au vu de la proximité des habitations ;
- Signaler immédiatement, tout dégât occasionné au local, au matériel ou aux alentours ;
- A terminer l'événement, nettoyage effectué, au plus tard à 22 heures afin de préserver la tranquillité des voisins ;
- A faire respecter le présent règlement à tous ses invités/participants ;
- A signer le formulaire de remise du local.

L'utilisateur responsable prend note qu'il est interdit :

- d'utiliser les locaux comme dortoirs ;
- de fumer dans le local mis à disposition ;
- d'utiliser toutes décorations autres que celles posées sur les tables;
- de cuisiner à l'extérieur des locaux, que ce soit avec un barbecue ; une plancha ou tout autre moyen de cuisson.
- d'utiliser tout type d'engins pyrotechniques (bougie fontaine, bengale, etc.)

EVACUATION DES DECHETS DU LOCAL COMMUNAUTAIRE

L'utilisateur se fournira en sacs poubelles taxés. Il se munira également de linges et de chiffons pour le nettoyage. Les ordures ménagères, le verre vide ainsi que les cartons et papiers doivent être évacués et triés selon les règles en vigueur.

NETTOYAGE

Le nettoyage des locaux, de leurs abords et le nettoyage de la vaisselle incombent à l'utilisateur responsable.

L'utilisateur responsable doit :

- Balayer et laver les sols, ramasser les mégots à l'extérieur, laver et ranger la vaisselle, nettoyer la cuisine et les toilettes, ranger le mobilier et retirer les décorations éventuellement posées sur les tables.

Le propriétaire se réserve le droit de faire exécuter tous travaux rendus nécessaires par la faute de l'utilisateur et de ses invités, aux frais de celui-ci et/ou d'interdire l'accès au local à toute personne qui ne respecterait pas ce règlement. La perte de la clé confiée entraîne le remplacement du cylindre et des clés du local aux frais de l'utilisateur responsable.

- En cas d'urgence, l'utilisateur responsable peut prendre contact aux numéros suivants : M. et Mme Ferreira Santos Barros (n° tél. : 078 827 94 11) ou SCHaM (079 303 55 51).

La SCHaM vous souhaite de merveilleux moments dans ce local communautaire des BOULEAUX.

Par sa signature, l'utilisateur responsable atteste avoir pris connaissance des règles ci-dessus et les accepte.

Nom et prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Signature : _____

Protocole de remise du local :

- 1 Table avec 2 rallonges _____
- 14 chaises _____
- 14 assiettes _____
- 14 verres à vin _____
- 14 verres à eau _____
- 14 tasses _____
- 14 fourchettes _____
- 14 cuillères à café _____
- 14 couteaux _____
- 1 plante d'ornement _____
- 1 machine à café _____

Date : _____

Signature : _____

Clarens, le 19 mai 2026